



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20 h, le 6 novembre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marcel Soucy, maire**

Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no, 2
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no, 5
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no, 6

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Marcel Soucy, la séance est ouverte à 20 h 03.

RÉS.01.11.23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y ajoutant le point suivant :

19. a) Approbation de la reddition de compte - rapport final 2022-2023 dans le cadre de l'aide financière reçue du Fonds Québécois d'initiatives sociales – Consolidation des projets locaux et régionaux financés dans le cadre des Alliances pour la solidarité sociale de la Gaspésie 2017-2023.

ADOPTÉE

RÉS.02.11.23

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que monsieur **RENALD ROY**, conseiller au siège no. 2, soit et est nommé **maire suppléant** de la municipalité, et ce, pour la période du 7 novembre 2023 au 4 mars 2024.

ADOPTÉE

RÉS.03.11.23

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2023

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 2 octobre 2023** soit et est approuvé tel que déposé.

ADOPTÉE

RÉS.04.11.23

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques #8422 à #8443 ainsi que #34875 à #34947, pour un montant de 957 384. \$, soient et sont approuvés.**

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 OCTOBRE 2023

Monsieur Yves Roy, directeur général et greffier, dépose séance tenante, aux membres du Conseil municipal, l'État des activités financières de fonctionnement et de la situation financière au 31 octobre 2023.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2023

Les États comparatifs des revenus et des dépenses au 31 octobre 2023 ont préalablement été déposés à chacun des membres du Conseil municipal.

RÉS.05.11.23

CONFIRMATION MANDATANT L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC COMME MANDATAIRE DU REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES – REGROUPEMENT BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la municipalité de Cap-Chat souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2028, ainsi que pour des « Services de consultant et de gestionnaire de risques »;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu à l'unanimité que la municipalité de Cap-Chat :

- **JOIGNE** à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages;
- **AUTORISE** messieurs Marcel Soucy et Yves Roy, respectivement maire et directeur général-greffier, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2023-2028 et de Services de consultant et de gestionnaire de risques » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE

RÉS.06.11.23

ENTRETIEN HIVERNAL D'UN TRONÇON D'ENVIRON 0,30 KM SUR LA ROUTE DE LA POINTE-AU-GOËMON, PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a sollicité le concours de la Ville de Cap-Chat afin que cette dernière prenne en charge l'entretien hivernal d'un tronçon d'environ 0,30 km de la route de la Pointe-au-Goëmon dont elle est propriétaire;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat a soumis, par lettre datée du 7 juin 2023, à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, une proposition concernant les coûts d'entretien hivernal dudit tronçon dans les termes suivants :

« Entente de trois (3) ans comprenant le déneigement, l'épandage d'abrasif ou de sel de déglçage. En contrepartie, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts paiera pour ces services, le 15 décembre de l'année concernée, le montant suivant : période hivernale 2023-2024, 1 100. \$; période hivernale 2024-2025, 1 150. \$; période hivernale 2025-2026, 1 200. \$;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a signifié à la Ville de Cap-Chat, par lettre datée du 28 septembre 2023, son acceptation de la proposition susdite;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Cap-Chat **ASSUME**, pour une période de trois (3) ans, l'entretien hivernal d'un tronçon d'environ 0,30 km sur la route de la Pointe-au-Goëmon, propriété de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, pour le prix de :

1 100. \$ pour la période hivernale 2023-2024;
1 150. \$ pour la période hivernale 2024-2025;
1 200. \$ pour la période hivernale 2025-2026.

Chaque paiement échéant le 15 décembre de l'année en cours.

ADOPTÉE

RÉS.07.11.23

ÉTABLIR LA TARIFICATION DES HEURES DE GLACE DU CENTRE SPORTIF CLAUDE-JOURDAIN DE CAP-CHAT

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **FIXE** les tarifs pour la location de la glace au Centre sportif Claude-Jourdain, pour la saison hivernale 2023-2024, à savoir :

ACTIVITÉS	COÛTS
Hockey	75. \$ / heure
Hockey-bottines	65. \$ / heure
Tournoi	65. \$ / heure
Roller Hockey	65. \$ / heure
Location privée – Patinage	75. \$ / heure

ADOPTÉE

RÉS.08.11.23

PROJET VITALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – ACCEPTATION DE SOUMISSIONS – FOURNISSEUR « DU VIEUX RONDIN INC. » - SOUMISSIONS DATÉES DU 24 OCTOBRE 2023 TOTALISANT LA SOMME DE 8 020. \$ + TX

ATTENDU QUE la municipalité est à revitaliser sa bibliothèque municipale située dans les murs de l'école de l'Escabelle de Cap-Chat;

ATTENDU QUE pour ce faire, la municipalité a sollicité et obtenu une aide financière de la MRC de La Haute-Gaspésie via le Volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR) – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la municipalité a sollicité de l'entreprise « Du Vieux Rondin Inc. », une soumission pour la conception et la fabrication de meubles dont : 3 unités pour l'exposition de livres (3 381. \$ + taxes), 1 meuble à café (1 467. \$ + taxes) et une scène en merisier (3 047. \$ + taxes). Livraison et installation (125. \$ + taxes);

VU les soumissions produites par l'entreprise « Du Vieux Rondin Inc. » datées du 24 octobre 2023, totalisant la somme de 8 020. \$ + taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu :

- De **RETENIR** les soumissions déposées par l'entreprise « Du Vieux Rondin Inc. » datées du 24 octobre 2023, au prix de 8 020. \$ + taxes;
- **D'AFFECTER** la dépense à la subvention reçue en vertu du FRR – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Dossier MRC 450-2023-3 – Projet vitalisation de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

RÉS.09.11.23

PROJET VITALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – ACCEPTATION DE SOUMISSIONS – FOURNISSEUR « ÉLECTROPAGE SCC » - SOUMISSION DATÉE DU 11 OCTOBRE 2023, AU MONTANT DE 6 688. \$ + TX

ATTENDU QUE la municipalité est à revitaliser sa bibliothèque municipale située dans les murs de l'école de l'Escabelle de Cap-Chat;

ATTENDU QUE pour ce faire, la municipalité a sollicité et obtenu une aide financière de la MRC de La Haute-Gaspésie via le Volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR) – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la municipalité a sollicité de l'entreprise « Électropage SCC », une soumission pour le remplacement de l'éclairage et la modification des circuits de contrôle;

VU la soumission produite par l'entreprise « Électropage SCC » datée du 11 octobre 2023, au prix de 6 688. \$ + taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu :

- De **RETENIR** la soumission produite par l'entreprise « Électropage SCC » datée du 11 octobre 2023, au prix de 6 688. \$ + taxes;
- **D'AFFECTER** la dépense à la subvention reçue en vertu du FRR – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Dossier MRC 450-2023-3 – Projet vitalisation de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

RÉS.10.11.23

AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE NO. 1052725 DU 24 OCTOBRE 2023 – ENTREPRISE TECHMIX DIVISION BAUVAL INC. – ACHAT ET TRANSPORT D'ASPHALTE FROID – 9 051.06 \$ + TX

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER le paiement à l'entreprise TechMix Division Bauval Inc.**, de la facture numéro 1052725 datée du 24 octobre 2023, au montant de **9 051.06 \$ plus taxes**, pour l'achat et le transport de 36,06 tonnes métriques d'asphalte froid;
- **D'AFFECTER** la dépense au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.11.11.23

AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE DU 17 OCTOBRE 2023 – CENTRE DU CAMION DENIS INC. – FABRICATION D'UN RADIATEUR POUR LE CAMION 10 ROUES STERLING STE 2007 – TRANSPORT ET ASSURANCE – 5 045. \$ + TX

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Centre du Camion Denis Inc.**, de la facture datée du 17 octobre 2023, au montant de **5 045. \$ + taxes**, pour la fabrication, le transport et l'assurance d'un radiateur pour le camion 10 roues Sterling STE 2007;
- **D'AFFECTER** la dépense au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.12.11.23

APPROBATION D'UNE ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE CAP-CHAT (VILLE) ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE CAP-CHAT, SECTION POMPIERS VOLONTAIRES (SYNDICAT) AU SUJET DES PRIMES DE GARDE

Le conseiller au siège no. 6, monsieur Mathieu-Olivier St-Louis, déclare son conflit étant lui-même pompier volontaire de la municipalité et s'abstient sur ce point.

CONSIDÉRANT la garde qui doit être effectuée au Service incendie;

CONSIDÉRANT QUE lors de la conclusion de la Convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat, aucune prime de garde n'a été prévue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le Syndicat en sont venus à une entente au sujet des primes de garde à être payées pour assurer une présence constante au Service incendie;

CONSIDÉRANT QU'après examen des termes de ladite entente, les membres du Conseil s'en déclarent satisfait;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le Conseil **APPROUVE les termes de l'entente intervenue entre la Ville et le Syndicat au sujet des primes de garde** pour faire partie intégrante de la Convention collective liant actuellement les parties;
- **QUE le directeur général-greffier soit et est AUTORISÉ à signer**, pour et au nom de la Ville, **l'entente susdite**;
- **QUE ladite entente soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante**.

ADOPTÉE

RÉS.13.11.23

CONTRAT DE SERVICES DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024 – ENTRETIEN, DÉMARRAGE ET ARRÊT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DU CENTRE SPORTIF CLAUDE-JOURDAIN / CIMCO – 2 082.40 \$ + TX – BUDGET RÉG. 2024

VU le contrat de services proposé par l'entreprise **CIMCO**, dans sa soumission numéro DG230240 datée du 04 octobre 2023 et reçue par voie électronique, portant sur l'entretien, le démarrage et l'arrêt du système de réfrigération du Centre sportif Claude-Jourdain;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **RETienne les services de l'entreprise CIMCO**, tels que décrits dans sa soumission numéro DG230240, pour un coût total de **2 082.40 \$ + taxes**; cette dépense étant prélevée au **budget régulier 2024**.

ADOPTÉE

RÉS.14.11.23

CENTRE SPORTIF CLAUDE-JOURDAIN – RÉVISION ET MISE À NIVEAU D'UN DES 4 CIRCUITS DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION – MISE À NIVEAU DU COMPRESSEUR, REMPLACEMENT DE LA MÉCANIQUE DE BASE INTERNE, NETTOYAGE DES COMPOSANTES ET AUTRES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR L'ENTREPRISE CIMCO

ATTENDU QUE dans le but de juguler le phénomène de condensation qui se manifeste dans un secteur du plafond de l'aréna, il est nécessaire de procéder à divers travaux de mise à niveau des équipements;

ATTENDU QUE pour ce faire, la municipalité a sollicité l'expertise de l'entreprise **CIMCO** qui a identifié le problème et suggéré les correctifs nécessaires;

ATTENDU QUE l'entreprise **CIMCO** a transmis, par voie électronique à la municipalité, une soumission portant le numéro DG230236 où sont identifiés les travaux à effectuer pour un prix budgétaire fixé à un maximum de **47 004.94 \$ + taxes**;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu à l'unanimité :

- **QUE la Ville retienne la proposition de l'entreprise CIMCO** et que le mandat lui soit confié de procéder aux travaux nécessaires parmi ceux identifiés à la soumission du 1^{er} novembre 2023 portant le numéro DG230236, pour un **prix maximum de 47 004.94 \$ + taxes**;
- **QUE la dépense soit affectée au budget régulier.**

ADOPTÉE

RÉS.15.11.23

RÈGLEMENT N° 324-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 067-2006 AFIN DE MODIFIER LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL ET DENSITÉS DE SON OCCUPATION DANS LE SECTEUR SITUÉ À PROXIMITÉ DE L'INTERSECTION DE LA RUE DES FONDS ET DE LA RUE DE LA FALAISE

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que le **Règlement N° 324-2023** amendant le Règlement relatif au Plan d'urbanisme numéro **067-206** afin de modifier les **Grandes affectations du sol et densités de son occupation dans le secteur situé à proximité de l'intersection de la rue des Fonds et de la rue de la Falaise**.

Il est, de plus, résolu que le Règlement numéro 324-2023 soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.16.11.23

RÈGLEMENT N° 325-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 068-2006 AFIN DE CRÉER LA ZONE Ia.7 À MÊME LA ZONE Rc.7 AINSI QUE DE DÉTERMINER LES RÈGLES D'ENCADREMENT ET LES USAGES AUTORISÉS DANS LA NOUVELLE ZONE

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et résolu unanimement que le **Règlement N° 325-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 068-2006 afin de créer la zone Ia.7 à même la zone Rc.7, ainsi que de déterminer les règles d'encadrement et les usages autorisés dans la nouvelle zone.**

Il est, de plus, résolu que le Règlement numéro 325-2023 soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.17.11.23

RÈGLEMENT N° 326-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 261-2016 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du présent Règlement numéro 326-2023 n'a pas à être précédée d'un Avis de motion et d'un Projet de Règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu unanimement que le **Règlement N° 326-2023 modifiant le Règlement numéro 261-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des Centre d'urgence 9-1-1 soit et est adopté.**

Il est, de plus, résolu que le Règlement numéro 326-2023 soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.18.11.23

APPROBATION DE LA REDDITION DE COMPTE - RAPPORT FINAL 2022-2023 DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIÈRE REÇUE DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES – CONSOLIDATION DES PROJETS LOCAUX ET RÉGIONAUX FINANCÉS DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ SOCIALE DE LA GASPÉSIE 2017-2023

CONSIDÉRANT la signature d'une entente avec le Regroupement des MRC de la Gaspésie, fiduciaire de l'Alliance pour la solidarité en Gaspésie, pour l'octroi d'une aide financière de 15 000. \$ accordée au soutien de l'action nommée « Soutien au rendez-vous de socialisation : Loisirs Cap-Chat » relié à l'action Enfance-Famille-Jeunesse du plan de communauté de la Démarche intégrée en développement social de La Haute-Gaspésie;

VU la reddition de compte - rapport final pour la période 2022-2023, dressé par monsieur Stéphane Lemieux, animateur en loisirs et vie communautaire, le tout soumis au Conseil pour approbation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et résolu à l'unanimité que la Ville :

- **APPROUVE** la reddition de compte - rapport final pour la période 2022-2023 dressé par monsieur Stéphane Lemieux et daté du 15 août 2023;

- **TRANSMETTE** cette reddition de compte – rapport final 2022-2023 à madame Anick Truchon, coordonnatrice de l'Alliance pour la solidarité au Regroupement des MRC de la Gaspésie.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Le maire, monsieur Marcel Soucy, aborde les sujets suivants :

- **Bac de compostage :**

Rappel de l'importance à procéder au compostage de la bonne façon;
Dans la MRC de La Haute-Gaspésie, la Ville de Cap-Chat se démarque tout particulièrement quant à la quantité de tonnes de compostage dirigée vers le site de Matane;
Nouvel horaire de cueillette des ordures et autres pour la saison hivernale (voir sur le site Internet : ville.capchat@globetrotter.net).

- **La Grande marche Pierre-Lavoie (5^{ième} Édition pour Cap-Chat) :**

Le 13 octobre dernier se déroulait la 5^{ième} édition de la Grande marche à Cap-Chat et, exceptionnellement, s'est tenue en soirée. Malgré la mauvaise température qui sévissait, plus de 200 marcheurs se sont donnés rendez-vous. Mes sincères remerciements aux organisateurs, aux donateurs et aux participants. Ce fut, encore cette année, un grand succès.

- **Gala pour l'accueil des nouveaux arrivants :**

Comme à chaque année, un Gala est organisé pour accueillir les nouveaux arrivants dans la MRC de La Haute-Gaspésie. Cet événement, très apprécié des nouveaux résidents et de la population, visait à souligner la diplomation de la première cohorte en soins infirmiers. Parmi ceux-ci, trois familles ont décidé de s'établir dans notre municipalité et vous remercient de votre accueil et de votre générosité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une vingtaine de personnes assistent à l'assemblée dont trois intervenants s'adressent au maire et au directeur général-greffier.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 21 h 02 et il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** que l'assemblée soit et est levée.

MARCEL SOUCY
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER